

**DEPARTEMENT DE L'ISERE  
ARRONDISSEMENT DE VIENNE  
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU**

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2017-16**

**COMMUNE DE TRAMOLÉ**

En exercice : 15  
Présents : 12  
Pouvoir : 1  
Votants : 13

L'an deux mil dix-sept  
Le 23 mars à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ  
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,  
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire

Date de la convocation, 16 mars 2017

**OBJET : VOTE DU TAUX DES TAXES POUR 2017**

**PRESENTS** : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Benoist CHAMARAUD, Bruno BESANÇON, Florence MANDON, Arnaud DUCELLIER FAUVY, Sylvie SABATIER, Jean-Michel PIDOLOT, Pascale CHOTEL

**EXCUSES** : Erwan BRACCHI, Fabien ORCEL, Philippe PELLET donne pouvoir à J-M DREVET

Bruno BESANÇON a été élu secrétaire de séance.

Après avoir entendu l'exposé de la commission « Finances » sur la situation financière de la commune,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**DECIDE, à l'unanimité**, de ne pas augmenter le taux des taxes en 2017.

Les valeurs à prendre en compte sont celles fixées en 2016, à savoir :

Taxe d'habitation : 13.7 %  
Taxe sur le foncier bâti : 17.5 %  
Taxe sur le foncier non bâti : 49.5 %

Jean-Michel DREVET,  
Maire.



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures, pour copie conforme  
Transmis et Visé par le contrôle de la légalité  
Certifié exécutoire et Affiché